REPUBLIQUE DU CONGO

Unité – Travail – Progrès

VIe CONGRÈS ORDINAIRE DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PROGRAMME

DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PCT

Brazzaville, le 27 janvier 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION **3**
I. AU PLAN POLITIQUE 8
1. Idéologie 8
2. Objectifs 9
3. Gouvernance démocratique et État de droit 10
4. Politique extérieure et coopération internationale 11
5. Organisation du Parti et fonctionnement interne 13
6. Relations avec les forces vives de la nation 14
II. AU PLAN DU DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 19
1. État au cœur du développement économique 21
2. Secteur privé : moteur de l'économie 22
3. Repères stratégiques pour l'orientation des politiques sectorielles 23
4. modèle de répartition des richesses 29
5. Échanges commerciaux avec le reste du monde 33
III. AU PLAN SOCIAL ET CULTUREL 36
1. Volet social 36
2. Volet culturel 44
IV. AU PLAN DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION 50
1. Objectifs 50
2. Stratégie 51
V. AU PLAN DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 54
1. Volet environnement 54
2. Volet développement durable 60
VI. AU PLAN DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ 67
1.Objectifs : 67
2. Stratégie 68
3. Orientations stratégiques en matière de défense et de sécurité 70
VII. AU PLAN DE LA PROMOTION DE LA FEMME 73
1. Objectifs 73
2. stratégies 74
3. Priorités opérationnelles 76
VIII. AU PLAN DE L'ENCADREMENT DE LA JEUNESSE 77
1. Objectifs 77
2. Stratégie 79
IX. AU PLAN DE LA BONNE GOUVERNANCE 81
1. Objectifs 81
2. Stratégie 83
CONCLUSION 85

INTRODUCTION

La raison d'être du Parti Congolais du Travail : servir le peuple congolais

Depuis sa création, le Parti Congolais du Travail (PCT) s'est érigé en force politique incontournable, profondément enracinée dans l'histoire de la nation congolaise et animée par la volonté inébranlable de servir les aspirations légitimes de son peuple. Fidèle à sa vocation fondatrice, le PCT rassemble les femmes et les hommes du Congo autour d'un idéal commun, visant à conquérir, conserver et exercer le pouvoir d'État au service exclusif du peuple, conformément à sa doctrine politique et économique et à son attachement aux principes démocratiques. Sa force et sa stabilité reposent sur son mode d'organisation ainsi que sur sa devise : « Tout pour le peuple ! Rien que pour le peuple ! ».

Parti de masse, vigilant face aux mutations profondes qui traversent notre société et le monde, le PCT inscrit son action dans une dynamique permanente de responsabilité, de continuité et d'innovation. Notre engagement politique repose sur une analyse lucide des réalités nationales, l'écoute attentive des attentes du peuple et la volonté déterminée d'apporter des réponses concrètes, justes et durables aux défis de développement, de cohésion sociale et de souveraineté nationale.

Depuis le cinquième Congrès extraordinaire de décembre 2006, le PCT a adopté avec conviction la social-démocratie comme doctrine politique de référence. Celle-ci vise à garantir la protection sociale tout en recherchant l'efficacité économique et l'équilibre consensuel entre l'Etat, le patronat et les salariés. Courant idéologique de centre gauche, la social-démocratie concilie les avantages de l'économie de marché avec une forte exigence de justice sociale, en prônant une économie sociale de marché qui associe liberté économique et solidarité sociale, dans la perspective d'un équilibre durable et du bien-être des citoyens.

Ce choix stratégique traduit notre volonté constante de conjuguer l'efficacité d'une économie de marché dynamique avec une exigence élevée de justice sociale, de solidarité nationale et de protection des populations vulnérables, sous l'égide d'un État fort, stratège et régulateur, garant de l'intérêt général.

Réuni à un moment décisif de notre histoire nationale, marqué par de profondes transformations économiques, des défis sociaux persistants, des exigences accrues en matière de gouvernance, une urgence environnementale croissante et une mutation rapide des modes de communication et de participation citoyenne, le 6ème

Congrès ordinaire du Parti a procédé à un examen approfondi et à un renforcement de ses orientations stratégiques fondamentales. Les travaux du Congrès ont abouti à l'adoption de plusieurs documents essentiels, qui forment désormais le socle idéologique, stratégique et programmatique du Parti Congolais du Travail, parmi lesquels :

- La Doctrine économique du Parti, basée sur l'économie sociale de marché, reflet de notre engagement social-démocrate depuis 2006 ;
- Le Rapport sur les politiques sociale et culturelle, plaçant le développement humain, la cohésion sociale et l'identité culturelle au cœur de notre projet national ;
- La Politique environnementale et de développement durable, affirmant notre responsabilité dans la préservation des ressources naturelles et la lutte contre les effets du changement climatique ;
- La Politique de communication du Parti conçue comme un levier stratégique de mobilisation, d'éducation politique, de transparence et de participation citoyenne.

Le présent programme s'inscrit pleinement dans la continuité de ces orientations majeures, dans le respect de la charte du Parti, tout en tenant compte des aspirations profondes du peuple congolais et des

réalités économiques, sociales, culturelles et institutionnelles de notre pays.

Il définit les priorités majeures de l'action du Parti pour les cinq (05) prochaines années et constitue un cadre de référence pour l'exercice du pouvoir, l'orientation de l'action gouvernementale et l'évaluation des politiques publiques.

Fidèle à ses valeurs fondatrices et à son héritage historique, le Parti Congolais du Travail réaffirme avec force son engagement :

- en faveur de la justice sociale et de la solidarité nationale ;
- pour la paix, la stabilité et l'unité nationale ;
- pour la bonne gouvernance, l'éthique et la responsabilité collective ;
- dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités et toutes formes d'exclusion ;
- au respect des droits fondamentaux de la personne humaine ;
- pour la promotion de la femme, de la jeunesse et des couches vulnérables ;
- en faveur de la protection de l'environnement et de la gestion durable de nos ressources naturelles ;
- pour l'intégration régionale, la coopération internationale et une politique de bon voisinage.

À travers ce programme, le PCT affirme sa détermination inébranlable à bâtir, dans le dialogue et la transparence, un Congo solidaire et prospère, où l'économie est au service du progrès social, où la croissance s'inscrit dans le respect de l'environnement, où la culture renforce notre identité nationale, et où chaque citoyen trouve sa place dans un projet commun de développement partagé.

Le programme du PCT s'articule autour des axes majeurs suivants : politique, économique, social et culturel, environnemental et développement durable, défense et sécurité, promotion des femmes, encadrement de la jeunesse, bonne gouvernance.

I. AU PLAN POLITIQUE

1. Idéologie

Le Parti Congolais du Travail réaffirme avec force son ancrage à gauche et son engagement envers des valeurs humanistes. Il témoigne de sa fidélité aux options humanistes héritées du marxisme-léninisme qui placent l'Homme au centre de toute action publique. Fidèle à sa devise « Tout pour le peuple, rien que pour le peuple », le PCT œuvre pour construire une société juste, solidaire et prospère, fondée sur une répartition équitable du revenu national entre tous les citoyens.

L'idéologie du Parti Congolais du Travail s'inscrit dans le courant de la social-démocratie, adoptée comme doctrine politique de référence depuis le cinquième Congrès extraordinaire de décembre 2006. De ce point de vue, le Parti Congolais du Travail est ouvert à toutes les couches sociales du pays sans discrimination de religion, d'ethnie ou d'origine. Le Parti lutte pour réduire la fracture sociale et la paupérisation résultant, entre autres, des guerres à répétition que le pays a connues.

Ouvert à toutes les composantes de la nation, sans distinction d'origine, de religion ou d'ethnie, le PCT combat toute forme d'exclusion, de fracture sociale et de paupérisation. Il milite pour une société unie, fondée sur la solidarité nationale, la justice sociale et la dignité humaine.

Reconnaissant l'économie de marché comme un levier d'allocation des ressources et de stimulation de l'initiative, le Parti condamne toutefois ses dérives excessives. Il affirme le primat du politique sur l'économique et promeut un État fort, stratège et régulateur, garant de l'intérêt général et de l'accès universel aux services publics essentiels.

2. Objectifs

Le PCT s'engage à :

- Consolider la paix, la stabilité et la sécurité sur l'ensemble du territoire ;
- Bâtir un État de droit démocratique respectueux des libertés individuelles et collectives ;
- Promouvoir le bien-être collectif et une vie agréable pour chacun ;
- Garantir la liberté d'entreprendre ;
- Construire une économie résiliente face aux chocs endogènes et exogènes ;
- Bâtir des infrastructures résilientes pour soutenir la croissance de l'économie nationale ;
- Assurer une croissance économique soutenue, inclusive et durable ainsi que le plein emploi productif et un travail décent pour chaque actif ;
- Promouvoir la justice sociale et protéger les couches vulnérables ;

- Favoriser l'épanouissement politique, culturel, professionnel et civique de la jeunesse ;
- Encourager l'égalité des sexes et la promotion des droits des femmes ;
- Garantir un accès équitable à l'éducation, à la santé, à la culture, à l'information, au sport et aux services sociaux de base ;
- Préserver l'environnement et les équilibres écologiques ;
- Assurer l'exercice démocratique et pacifique du pouvoir, dans le respect de la Constitution et des lois.

3. Gouvernance démocratique et État de droit

Le PCT milite pour un État souverain, démocratique, laïque et prospère, fondé sur la séparation des pouvoirs et le respect strict de la Constitution du pays, la charte de l'unité nationale et les chartes des libertés adoptées à la conférence nationale souveraine du 29 novembre 1991.

Ainsi, le PCT milite pour :

- La souveraineté du peuple et le pluralisme politique ;
- La liberté d'opinion et d'expression dans le cadre de l'État de droit ;
- Le respect scrupuleux des lois et règlements en vigueur ;
- La mise en œuvre effective de la décentralisation et l'amélioration de la gouvernance locale ;

- La participation active du planting d'arbres et à la végétalisation des espaces de vie, contribuant ainsi à la sensibilisation pour la préservation de l'environnement et le reboisement ;
- La promotion de la culture de l'excellence, du mérite et de la responsabilité dans la gestion publique ;
- L'employabilité de la jeunesse et de l'intégration de la femme au développement.

Le Parti s'engage à moderniser l'administration, renforcer la gestion de proximité et promouvoir le dialogue, la justice et la tolérance dans la vie publique. Il rejette toute forme d'exclusion et considère la diversité ethnique et culturelle comme une richesse nationale.

La sécurité est assurée par une force publique républicaine, professionnelle et respectueuse des droits humains, garantissant l'intégrité territoriale et l'éducation civique au sein des forces de défense.

De même, une attention particulière sera accordée à la poursuite de l'éducation à la citoyenneté au sein de la force publique.

4. Politique extérieure et coopération internationale

Le PCT défend une politique extérieure fondée sur l'indépendance nationale, la paix, le non-alignement, la solidarité et la coopération

avec tous les peuples épris de justice, conformément aux principes des Nations Unies et de l'Union Africaine.

Il milite pour :

- La défense de la souveraineté et des intérêts stratégiques du Congo ;
- La paix, la sécurité collective et le règlement pacifique des conflits ;
- Le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;
- La lutte contre la domination, l'ingérence et l'injustice internationales ;
- La construction d'un ordre international plus juste, solidaire et équitable ;
- Développer des relations constructives avec les partis amis étrangers.

Toutefois, le PCT s'oppose à l'établissement des bases militaires étrangères sur le territoire national dans le but d'agresser d'autres pays, et s'abstient de participer à toute alliance contraire aux intérêts du peuple congolais.

Dans la lutte contre le racisme et le colonialisme, le PCT pratique, sur le plan multilatéral, d'une part, et sur le plan bilatéral, d'autre part, une politique d'amitié, de solidarité agissante et de la coopération à l'égard des peuples épris de paix et de justice.

Le Parti soutient la lutte des peuples pour la paix, la démocratie, l'indépendance et le progrès social, et veille à ce que toute coopération serve les intérêts du peuple congolais et favorise le développement durable, la stabilité et la sécurité nationale. Il œuvre activement pour le renforcement de l'Union Africaine, l'intégration régionale, la coopération Sud-Sud et les bonnes relations de voisinage.

Le PCT milite pour la protection des frontières nationales en vue de contrôler les flux migratoires.

5. Organisation du Parti et fonctionnement interne

Organisation de masse au service du peuple, le PCT s'ouvre à toutes les personnes engagées pour la paix, la justice, l'unité nationale et la solidarité. Il s'attache à bâtir une structure dynamique capable d'assurer la participation effective de ses membres à la gestion des affaires publiques.

Le Parti s'engage à :

- Créer et animer ses structures de base à tous les niveaux, en privilégiant le dialogue avec les militants ;
- Renforcer et appliquer la discipline interne, la collégialité et la responsabilité individuelle ;
- Former et accompagner ses cadres tout en évitant les décisions bureaucratiques arbitraires ;

- Combattre le fractionnisme, l'ethnocentrisme, les comportements sectaires, l'esprit de coterie et les antivaleurs ;
- Respecter les procédures démocratiques, rendre compte à la base et informer largement ;
- Promouvoir l'engagement politique et social des jeunes et des femmes ;
- Développer des relations constructives avec la société civile et les ONG.

Cette organisation garantit la vitalité, l'unité et la proximité du Parti avec les citoyens, traduisant ses idéaux en actions concrètes.

6. Relations avec les forces vives de la nation

Respectant l'esprit de la Constitution du 25 octobre 2015, le PCT fonde son action sur le dialogue permanent et la concertation responsable. La construction nationale est une œuvre collective, fruit de la synergie entre toutes les composantes de la nation. Le Parti entretient avec les autres formations politiques des rapports basés sur le respect de la loi n°20-2017 du 12 mai 2017, portant loi organique relative aux conditions de création, d'existence et aux modalités de financement des Partis Politiques telle que modifiée par la loi organique n°15-2025 du 27 juin 2025 et des textes organiques de sa plateforme politique, la Majorité Présidentielle. Il considère les forces sociales comme des partenaires essentiels du développement.

Le PCT réaffirme le rôle moteur de ses unions catégorielles, véritables relais entre le Parti et le peuple.

Pour concrétiser cette vision, le Parti s'engage à travers dix orientations majeures :

6.1 En direction des travailleurs et des organisations syndicales

- Œuvrer à l'amélioration continue des conditions de travail, de rémunération et de protection sociale ;
- Encourager le dialogue social institutionnalisé entre l'État, les employeurs et les travailleurs ;
- Soutenir l'autonomie et le rôle des syndicats dans la défense des intérêts professionnels ;
- Promouvoir la formation continue et la montée en compétences des travailleurs.

6.2 En direction de la jeunesse

- Encourager la mise œuvre des politiques favorisant l'emploi, l'entrepreneuriat et l'innovation ;
- Promouvoir l'éducation civique, morale et patriotique ;
- Encourager l'engagement citoyen et la participation des jeunes à la vie publique ;
- Lutter contre la dépravation des mœurs et les fléaux sociaux affectant la jeunesse (déviance, délinquance, drogues, exclusions).

6.3 En direction des femmes

- Promouvoir l'égalité des chances et l'autonomisation économique des femmes ;
- Renforcer leur participation aux instances de décision politique, économique et sociale ;
- Lutter contre toutes les formes de discrimination et de violences faites aux femmes ;
- Soutenir les initiatives féminines génératrices de revenus.

6.4 En direction des paysans et du monde rural

- Soutenir l'organisation et la modernisation de l'agriculture familiale et coopérative ;
- Faciliter l'accès aux intrants, aux marchés et aux financements agricoles ;
- Améliorer les conditions de vie en milieu rural par l'accès aux services sociaux de base ;
- Valoriser le rôle stratégique du monde rural dans la souveraineté alimentaire.

6.5 En direction des opérateurs économiques et des entrepreneurs

- Promouvoir un partenariat public-privé fondé sur la transparence et l'intérêt national ;
- Renforcer l'accès au financement pour les entrepreneurs nationaux ;

- Encourager l'investissement productif et la création d'emplois décents et durables ;
- Encourager le dialogue permanent entre les opérateurs économiques, les entrepreneurs et l'Etat ;
- Développer une culture entrepreneuriale responsable et citoyenne.

6.6 En direction des intellectuels, chercheurs et créateurs

- Valoriser le savoir, la recherche scientifique et l'innovation ;
- Encourager l'accès au financement aux chercheurs et créateurs universitaires et indépendants ;
- Associer les intellectuels à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques ;
- Encourager la production culturelle, artistique et scientifique nationale.

6.7 En direction des organisations de la société civile et des ONG

- Établir des relations de coopération respectueuses de leur autonomie ;
- Encourager leur contribution au développement social, environnemental et citoyen ;
- Créer des cadres de concertation réguliers avec les acteurs associatifs.

6.8 En direction des personnes vivant avec handicap et des populations vulnérables

- Promouvoir leur inclusion sociale, économique et professionnelle ;
- Défendre leur droit à l'éducation, à l'emploi et à la mobilité ;
- Mettre en œuvre des politiques publiques adaptées à leurs besoins spécifiques.

6.9 En direction des populations autochtones

- Œuvrer pour leur émancipation, leur éducation et leur intégration harmonieuse ;
- Garantir l'égalité des droits et des chances ;
- Valoriser leurs savoirs traditionnels, notamment dans la protection de l'environnement.

6.10 En direction des confessions religieuses

- Faire respecter le principe de laïcité ;
- Lutter contre la prolifération des sectes religieuses ;
- Créer un cadre de collaboration au service du bien-être social et culturel des populations ;
- Contribuer à l'élaboration et à la réalisation des programmes nationaux de développement.

II. AU PLAN DU DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Sur le plan économique, la République du Congo est caractérisée par une dépendance importante aux ressources naturelles. Le secteur pétrolier génère une part prépondérante des revenus de l'État et des exportations. Cette situation expose le pays à la volatilité des marchés internationaux. Son économie, peu diversifiée, freine la création d'emplois durables et la réduction de la pauvreté.

C'est ainsi que le Parti Congolais du Travail considère le développement économique comme un levier stratégique pour la souveraineté nationale, la justice sociale et la prospérité du peuple congolais. Fidèle à sa doctrine sociale-démocrate, le PCT défend une économie de marché régulée, où l'État joue un rôle central, stratégique et régulateur, garantissant l'intérêt général, la cohésion sociale et l'équilibre entre les différentes forces économiques.

Dans cette approche, l'économie nationale repose sur plusieurs valeurs fondamentales :

- **Cohabitation harmonieuse entre État et le privé** : le marché stimule l'initiative privée, tandis que l'État encadre et protège les intérêts communs ;
- **Valorisation du travail et du capital humain** : chaque acteur de la production est reconnu et récompensé équitablement ;

- **Souveraineté économique** : réduire progressivement la dépendance aux importations et développer les capacités locales de production et de transformation par la diversification économique ;
- **Durabilité et solidarité intergénérationnelle** : protéger les ressources naturelles pour assurer leur pérennité et la prospérité des générations futures.

Fort de ses valeurs fondamentales, le programme économique du PCT vise à construire une économie diversifiée, inclusive et résiliente. Cette vision se décline autour de quatre axes stratégiques principaux :

1. Renforcement des secteurs économique primaire, secondaire et tertiaire pour garantir la production, la transformation et la prestation de services essentiels ;
2. Répartition équitable des richesses fondée sur la justice sociale, l'inclusion et la solidarité ;
3. Intégration harmonieuse dans les échanges internationaux dans le respect des intérêts nationaux et des engagements internationaux ;
4. Protection stratégique et durable des activités économiques nationales, pour garantir l'autonomie, la compétitivité et la sécurité économique du pays.

Ainsi, l'action du PCT en matière économique vise à créer un modèle où l'État, le marché et la société travaillent de concert pour assurer la prospérité de tous les congolais, renforcer la souveraineté nationale et promouvoir un développement durable et équilibré.

La stratégie de développement économique du PCT s'adapte à l'exigence de satisfaction des besoins de la population, au niveau actuel des forces productives, à la structure de l'économie nationale, à l'insertion du pays dans l'économie mondiale et à la nécessité de développer le pays dans les meilleurs délais. Cette stratégie combine l'efficacité du marché et l'intervention de l'État. Le PCT aspire à une économie diversifiée, forte, résiliente, sociale et solidaire, tout en restant ouverte aux échanges mondiaux.

1. État au cœur du développement économique

L'État joue un rôle central dans la stratégie économique, avec cinq fonctions clés :

- **État stratège**
  - Fixe les priorités de développement à court, moyen et long terme.
  - Conçoit des plans sectoriels cohérents, et oriente les investissements vers les secteurs stratégiques.
  - Favorise l'entrepreneuriat contribuant aux objectifs nationaux.
- **État facilitateur**
  - Crée un cadre juridique stable pour encourager les investissements et protéger les droits.

- Développe des infrastructures modernes (routes, énergie, télécoms).
- Améliore le climat des affaires et soutient l'accès des entreprises aux financements et marchés.

- **État producteur**
  - Intervient dans les secteurs où le privé est insuffisant ou absent, comme l'énergie, l'eau, certains transports et biens essentiels.
- **État régulateur**
  - Supervise les marchés pour garantir la concurrence et la transparence.
  - Fixe et contrôle les normes de qualité et de sécurité.
  - Assure le bon fonctionnement des marchés financiers et du travail.
- **État garant de la justice sociale**
  - Réalise une redistribution équitable des richesses via des impôts progressifs et des services publics.
  - Met en place une protection sociale universelle, avec un accent sur les plus vulnérables.
  - Garantit l'accès aux services de base pour tous : éducation, santé, logement, etc.

2. Secteur privé : moteur de l'économie

Le secteur privé est au cœur de la création de richesses, d'emplois et d'innovation, en partenariat avec l'État.

- **Diversification et ouverture**

- Développe la production pour le marché local et l'exportation.
- S'intègre dans les chaînes de valeur internationale et modernise l'économie.
- Contribue à la formalisation du secteur informel.

- **Création d'emplois**
  - Priorise l'embauche de travailleurs nationaux.
  - Participe à la formation et à l'alternance pour les jeunes.
  - Contribue à la réduction du chômage et offre des emplois décents.
- **Investissement et croissance**
  - Privilégie l'investissement productif et réinvestit les bénéfices pour structurer l'économie.
- **Innovation et adaptation**
  - Adapte l'économie aux évolutions technologiques et diffuse les innovations.
  - Renforce la compétitivité des entreprises congolaises et leur insertion dans l'économie mondiale

3. Repères stratégiques pour l'orientation des politiques sectorielles

Conformément à sa doctrine économique, le Parti Congolais du Travail considère que le développement national ne peut être durable et équitable que si chaque secteur de l'économie contribue de manière cohérente à la vision globale du progrès. Ainsi, les politiques

sectorielles doivent être conçues de manière cohérente et articulée avec les objectifs globaux de développement national, de sorte que chaque politique sectorielle participe activement à l'aboutissement de la vision globale du développement.

Dans cette perspective, l'État joue un rôle de régulateur stratégique et de facilitateur, tandis que le secteur privé demeure le moteur principal de la production et de l'innovation.

Les repères stratégiques du programme économique du PCT repose sur :

- Le secteur primaire ;
- Le secteur secondaire ;
- Le secteur tertiaire.

Cette approche sectorielle intégrée reflète la vision du PCT d'une économie régulée, souveraine et inclusive, où l'État, le marché et la société travaillent ensemble pour la prospérité de tous les Congolais.

3.1. Le secteur primaire

Le secteur primaire constitue la base de l'économie nationale et représente un levier essentiel pour le développement durable et la sécurité alimentaire. Le programme vise à renforcer le rôle de l'agriculture et de l'exploitation des ressources naturelles dans la création de richesse, des emplois massifs tout en assurant la préservation de l'environnement et la durabilité des ressources.

a. Agriculture

L'agriculture, au sens large, demeure un moteur stratégique pour le développement économique et social du pays. Le programme prévoit :

- Contribution au PIB : viser à ce que l'agriculture contribue à moyen terme (3 à 5 ans) à au moins 20 % du Produit Intérieur Brut, en renforçant la productivité et la compétitivité du secteur.
- Soutien à l'agriculture : favoriser l'initiative privée grâce à des infrastructures adaptées, la sécurisation foncière, la formation et la qualification des ressources humaines, l'accès au financement, la mécanisation, et la facilitation de la commercialisation à l'intérieur et à l'extérieur du pays.
- Rôle de l'État : assurer la régulation stratégique, la coordination et l'accompagnement du secteur privé, tout en garantissant le respect des normes environnementales et des standards de durabilité.

b. Exploitation des ressources naturelles

Les ressources naturelles du pays doivent être exploitées de manière responsable et rationnelle pour assurer leur durabilité et leur contribution à la croissance économique :

- Rationalisation des extractions : établir des critères précis d'exploitation selon le type de ressource, qu'elle soit renouvelable ou non, afin d'éviter tout prélèvement excessif.

- Modalités d'exploitation : permettre l'exploitation par l'État, des entreprises privées ou via des joint-ventures, tout en garantissant un partage obligatoire de la production au profit de l'État et de la société.
- Préservation de l'environnement : intégrer la protection de l'environnement dans toutes les opérations d'exploitation, conformément aux standards internationaux et aux objectifs de développement durable.

c. Outils législatifs et réglementaires

Pour encadrer et structurer le développement du secteur primaire, le programme prévoit :

- Loi d'orientation de l'agriculture : adopter une législation qui fixe les priorités, les objectifs à court et moyen terme, et les responsabilités respectives de l'État et du secteur privé, afin d'assurer une planification cohérente et efficace.
- Normes et régulations environnementales : mettre en place un cadre réglementaire garantissant la durabilité des ressources naturelles et la conformité aux standards de sécurité et de qualité.

3.2. Le secteur secondaire

Le PCT considère l'industrie comme moteur de l'industrialisation et de la transformation des ressources nationales, en favorisant l'investissement privé tout en encadrant les secteurs stratégiques.

a. Industrie en générale

- Encourager le développement des industries privées dans tous les domaines, notamment lourde, de biens intermédiaires et de biens de consommation ;
- Soutenir les entreprises privées par des incitations fiscales, des facilités d'accès aux crédits et des programmes de formation professionnelle pour renforcer la compétitivité ;
- Promouvoir la transformation locale des matières premières, afin de créer de la valeur ajoutée, des emplois massifs et de réduire la dépendance aux importations.

b. Industries stratégiques

- Pour les industries clés (production d'électricité, d'eau, raffinage, armement, etc.), l'État peut être seul opérateur, associé dans des partenariats ou régulateur selon les besoins ;
- Garantir que ces industries respectent les standards internationaux et servent la sécurité énergétique, économique et industrielle du pays ;
- Assurer la continuité de l'approvisionnement et la souveraineté nationale dans les secteurs stratégiques.

c. Industries de consommation courante

- Accorder une priorité aux industries produisant des biens de consommation locale, afin de renforcer la souveraineté économique et protéger le marché intérieur ;

- Encourager la modernisation et la compétitivité des petites et moyennes industries locales, notamment celles liées à l'alimentation, aux textiles et aux biens de première nécessité.

d. Instruments législatifs et réglementaires

- Mettre en place un cadre réglementaire favorable aux investissements privés, garantissant la sécurité juridique et le respect des normes ;
- Définir des politiques sectorielles de soutien à l'innovation, à la formation et à l'industrialisation durable ;
- Assurer un suivi régulier des performances industrielles pour adapter les mesures de soutien aux besoins réels du secteur.

3.3. Le secteur tertiaire

Le Parti Congolais du Travail considère le secteur tertiaire comme un pilier fondamental de la croissance économique, de la modernisation et de l'efficacité des services publics. Conformément à sa doctrine, le PCT affirme que la majorité des activités tertiaires doit relever du secteur privé, tandis que l'État intervient en qualité de régulateur stratégique et de facilitateur, afin de garantir l'accès de tous aux services essentiels et de soutenir l'essor économique du pays.

Le Parti milite pour :

- Encourager le développement des activités privées dans l'immobilier, les télécommunications, l'audiovisuel, le tourisme

et autres services, afin de stimuler l'innovation et la compétitivité nationale ;

- Assurer la planification et l'investissement public dans les secteurs où le privé fait défaut, notamment le transport aérien, fluvial et urbain, ainsi que le transport ferroviaire, monopole public à réguler selon les besoins du pays ;
- Renforcer le rôle de l'État dans le financement et la promotion des activités clés, à travers une banque d'investissement et des banques spécialisées pour l'agriculture, l'industrie et le commerce, garantissant un appui ciblé aux secteurs stratégiques ;
- Digitaliser l'administration publique et adopter l'intelligence artificielle, afin d'améliorer la gestion des services, la transparence et l'efficacité de l'action publique.

Le PCT affirme que le développement du secteur tertiaire doit être cohérent avec la vision globale de développement national, contribuer à la croissance durable, à l'emploi et à l'égalité d'accès aux services, tout en plaçant l'État comme régulateur et garant de l'intérêt général, et le secteur privé comme moteur de l'innovation et de la production de services.

4. modèle de répartition des richesses

Le programme économique du Parti Congolais du Travail vise à mettre en œuvre une répartition des richesses fondée sur la

valorisation du capital et du travail, la justice sociale, l'inclusion et la solidarité. L'objectif est de garantir que les bénéfices de la croissance économique profitent à l'ensemble des citoyens tout en favorisant un développement durable.

4.1. Principes fondamentaux de répartition

Le PCT fonde sa politique sur plusieurs principes clairs et indissociables :

- Équité : la rémunération doit refléter la contribution réelle de chaque acteur économique, qu'il s'agisse du travail ou du capital ;
- Justice sociale : réduire les inégalités socio-économiques et garantir l'égalité des chances pour tous ;
- Protection sociale : fournir une aide aux personnes en difficulté, garantir un filet de sécurité et prévenir la pauvreté extrême ;
- Solidarité ponctuelle et intergénérationnelle : intervenir face aux crises ou aléas, tout en préservant les ressources pour les générations futures ;
- Cohésion sociale : assurer l'accès universel aux services de base (éducation, santé, eau, électricité) pour tous les citoyens, urbains ou ruraux, riches ou pauvres.

4.2. Objectifs

Le PCT milite pour :

- Assurer une rémunération équitable des facteurs de production, tenant compte de la contribution de chacun ;

- Réduire les inégalités socio-économiques et garantir l'accès aux opportunités pour tous ;
- Fournir une protection sociale efficace pour les personnes vulnérables ;
- Promouvoir la solidarité ponctuelle et intergénérationnelle, notamment dans la gestion des ressources naturelles et de leurs revenus ;
- Garantir la cohésion sociale en assurant l'accès aux services de base (éducation, santé, eau, électricité) pour toutes les couches de la population.

4.3. Instruments de redistribution

Le programme met en œuvre des mesures concrètes pour atteindre ces objectifs :

a. Dialogue social

- Instaurer un dialogue permanent entre employeurs et salariés pour répartir équitablement les gains de productivité.
- Adapter les rémunérations et les conditions de travail en fonction des performances et du développement économique.

b. Fiscalité et prélèvements

- Appliquer une fiscalité progressive, proportionnelle aux revenus, pour renforcer la justice sociale sans pénaliser l'investissement.

- Prévoir des contributions exceptionnelles, limitées dans le temps, sur les hauts revenus pour financer des programmes de solidarité ciblés.

c. Transferts sociaux

- Mettre en place des allocations et prestations ciblées : aides aux ménages vulnérables, soutien aux filles-mères, bourses scolaires pour enfants issus de familles défavorisées, filets sociaux pour les plus démunis ;

d. Services publics

- Renforcer et développer les services publics de base : santé, éducation, eau, électricité, logement social.
- Garantir la couverture sociale universelle pour l'ensemble de la population.

e. Cadres institutionnels et légaux

- Créer un cadre légal de concertation entre l'État, les syndicats et les organisations patronales pour assurer l'évolution des droits économiques des salariés et fonctionnaires.
- Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des mesures de redistribution pour assurer efficacité et transparence.

5. Échanges commerciaux avec le reste du monde

Le Parti Congolais du Travail considère l'insertion du Congo dans les échanges internationaux comme une dimension essentielle de sa stratégie de développement économique. Cette insertion doit être souveraine, équilibrée et mutuellement bénéfique, respectant à la fois les engagements internationaux et les intérêts nationaux.

5.1. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)

Le PCT perçoit la ZLECAF comme une opportunité stratégique pour :

- Stimuler la production locale en valorisant les ressources nationales et en favorisant l'industrialisation sur le continent ;
- Diversifier les marchés africains et réduire la dépendance aux marchés captifs internationaux ;
- Renforcer l'intégration économique africaine, en développant des chaînes de valeur régionales et des partenariats commerciaux solides.

Pour exploiter pleinement ces opportunités, le Parti identifie les priorités suivantes :

- Développement des infrastructures de transport, de communication et des technologies de l'information ;
- Diversification de l'économie congolaise, trop centrée sur le secteur pétrolier ;
- Renforcement de la compétitivité des entreprises nationales, notamment via l'accès au financement et l'innovation ;

- Mise en œuvre rapide des zones économiques spéciales pour attirer les investissements et favoriser la transformation locale des ressources naturelles.

5.2. Le respect des traités internationaux et la réciprocité

Le PCT affirme que la République du Congo doit :

- Respecter ses engagements internationaux au sein de l'OMC, de la CEEAC, de la CEMAC et d'autres instances multilatérales ;
- Garantir la réciprocité dans les accords bilatéraux et multilatéraux, en assurant un accès équilibré aux marchés étrangers tout en protégeant les secteurs stratégiques nationaux.

Les principaux défis identifiés sont :

- Renforcer la capacité d'exportation nationale pour mieux saisir les opportunités offertes par le commerce international ;
- Mettre en place un mécanisme efficace de suivi et d'évaluation des accords, afin de sécuriser les échanges et d'éviter tout déséquilibre préjudiciable.

5.3. La protection intelligente des activités économiques nationales

Le Parti prône une protection progressive et ciblée des secteurs stratégiques et fragiles. Cette protection repose sur :

- Des normes techniques, sanitaires et environnementales rigoureuses, conformes aux standards internationaux ;

- Des politiques d’incitation fiscale et de commande publique, pour soutenir les entreprises locales et encourager la production nationale ;
- Un appui direct aux producteurs locaux, y compris par le biais de subventions lorsque cela s’avère nécessaire pour renforcer l’autonomie économique et réduire la dépendance aux importations.

III. AU PLAN SOCIAL ET CULTUREL

Le Parti Congolais du Travail place l'homme, sa dignité et son identité au cœur de son action. Son projet national repose sur deux piliers complémentaires : la politique sociale, qui vise à protéger les citoyens, renforcer la solidarité et améliorer les conditions de vie, et la politique culturelle, qui cherche à préserver, valoriser et moderniser l'identité culturelle congolaise tout en consolidant l'unité nationale.

Conscient que justice sociale et promotion culturelle sont indissociables pour bâtir un Congo solidaire, uni et maître de son destin, le Parti organise son action autour de deux axes principaux : d'abord la politique sociale et la politique culturelle.

1. Volet social

Le PCT défend un modèle de société fondé sur la justice sociale, la solidarité nationale et la responsabilité collective. Il considère que la protection sociale, l'éducation, la santé, l'emploi et l'accès aux services sociaux de base relèvent de droits fondamentaux garantis par l'État. La politique sociale du Parti vise à réduire durablement les inégalités, à protéger les couches vulnérables et à renforcer la cohésion nationale.

1.1. Objectifs

À l'horizon du nouveau cycle politique, le PCT poursuit les objectifs stratégiques suivants :

- **Garantir l’accès universel à des services sociaux de base de qualité**

Santé, éducation, eau, électricité, logement, transport et assainissement doivent être accessibles à tous les Congolais, sur l’ensemble du territoire national, sans discrimination.

- **Réduire durablement les inégalités sociales, territoriales et générationnelles**

Le PCT entend corriger les déséquilibres persistants entre zones urbaines et rurales, entre catégories sociales et entre générations.

- **Renforcer le capital humain comme moteur du développement**

L’éducation, la formation, la recherche, l’innovation et l’emploi constituent les fondements d’un développement souverain et inclusif.

- **Consolider l’État de droit, la justice sociale et la protection des droits humains**

La justice, l’équité et le respect de la dignité humaine sont des conditions essentielles de la cohésion sociale et de la paix durable.

- **Construire un système de protection sociale moderne, inclusif et résilient**

La protection sociale doit devenir un véritable amortisseur des chocs économiques et sociaux et un levier de réduction de la pauvreté.

1.2. Stratégie

Pour atteindre ces objectifs, le PCT déploie une stratégie sociale articulée autour de **six axes structurants**, intégrant les acquis du passé et les exigences du futur.

Santé et population

Garantir à chaque citoyen un accès équitable à des soins de qualité, renforcer la prévention et améliorer durablement les indicateurs de santé publique.

Le PCT encourage les pouvoirs publics à :

- consolider la gouvernance sanitaire dans le cadre de la décentralisation et du transfert de compétences ;
- accélérer la mise en œuvre effective de l'Assurance Maladie Universelle ;
- poursuivre la modernisation et l'implantation d'hôpitaux généraux et de structures de santé de proximité ;
- standardiser la qualité des soins et restaurer la confiance des populations ;
- renforcer la formation, la motivation et l'éthique du personnel de santé ;
- promouvoir la production pharmaceutique locale et encadrer la pharmacopée traditionnelle ;
- opérationnaliser la plateforme **One Health** (santé humaine, animale et environnementale) ;

- lutter fermement contre la vente illicite des médicaments ;
- favoriser l'épanouissement de la médecine traditionnelle ;
- développer la médecine préventive, la santé mentale et la surveillance sanitaire.

Services sociaux de base

Améliorer durablement le cadre de vie des populations et réduire les vulnérabilités liées à l'habitat, à l'environnement et à la mobilité.

Assainissement et environnement

- mise en œuvre d'un programme national d'assainissement ;
- financement innovant et partenariats public-privé ;
- lutte contre la pollution et gestion durable des déchets.

Logement et habitat

- redéfinition du modèle de logement social ;
- accélération de la production de logements accessibles ;
- réforme foncière opérationnelle et sécurisation du foncier ;
- mise en œuvre effective du Fonds national de l'habitat et du crédit immobilier.

Transport

- élaboration d'un Plan National des Transports intégré ;
- réhabilitation des infrastructures stratégiques (CFCO, routes, ports, voies fluviales) ;
- renforcement de la connectivité nationale et sous-régionale.

Eau et électricité

- accès universel à l'eau potable et à l'énergie ;
- développement des solutions décentralisées (solaire, mini-réseaux) ;
- amélioration de la gouvernance et attractivité des investissements privés.

Éducation, formation, emploi et entrepreneuriat

Former un capital humain compétent, innovant et employable, capable de porter la transformation économique et sociale du pays.

Le PCT encourage les pouvoirs publics à :

- restaurer la vocation publique et inclusive de l'éducation ;
- moderniser les curricula et intégrer les technologies numériques et l'IA ;
- développer l'enseignement technique, professionnel et les écoles de métiers ;
- garantir l'inclusion des personnes vivant avec handicap ;
- sécuriser les parcours professionnels des enseignants ;
- renforcer les dispositifs d'insertion professionnelle, d'apprentissage et d'entrepreneuriat ;
- soutenir l'auto-emploi, l'économie sociale et l'innovation.

Justice et droits humains

Renforcer l'État de droit, l'accès à la justice et la confiance des citoyens dans les institutions judiciaires.

Le PCT encourage les pouvoirs publics à :

- moderniser et décentraliser les infrastructures judiciaires ;
- lutter contre la corruption et la lenteur des procédures ;
- renforcer la protection juridique des femmes, des enfants et des personnes vulnérables ;
- numériser le système judiciaire ;
- promouvoir les modes alternatifs de règlement des conflits ;
- améliorer les conditions de détention et la réinsertion ;
- promouvoir la formation continue des praticiens du droit.

Recherche scientifique, innovation et intelligence artificielle

Faire de la connaissance, de l'innovation et du numérique des leviers majeurs de souveraineté et de compétitivité.

Le PCT encourage les pouvoirs publics à :

- investir dans des infrastructures modernes de recherche ;
- soutenir les pôles d'excellence et les incubateurs ;
- développer un cadre éthique et réglementaire pour l'IA ;
- former massivement aux sciences, technologies et data ;
- favoriser les partenariats public-privé et internationaux.

Protection sociale

Construire un système de protection sociale complémentaire, durable et équitable.

Le PCT veillera à :

- étendre la couverture sociale à toutes les catégories socioprofessionnelles ;
- créer les mutuelles de santé ;
- diversifier et renforcer les filets sociaux ;
- assurer le financement pérenne de la protection sociale ;
- généraliser l'assurance maladie universelle ;
- mettre en place des régimes complémentaires de retraite ;
- lutter contre les pratiques culturelles portant atteinte à la dignité humaine.

1.3. Politique sociale interne du Parti Congolais du Travail

Le Parti Congolais du Travail considère la politique sociale interne comme un instrument stratégique de cohésion, de solidarité militante et de responsabilité collective. Cette politique vise à prendre en compte la réalité sociale des militants, tout en préservant la vocation politique, idéologique et organisationnelle du Parti.

La politique sociale interne du PCT a pour objectifs de :

- promouvoir la mutuelle de santé au sein du Parti ;
- renforcer la solidarité entre militants, dans un esprit de responsabilité et d'entraide organisée ;
- atténuer les effets de la vulnérabilité sociale des militants sans transformer le Parti en un service social ;
- responsabiliser les militants dans l'accomplissement de leurs obligations statutaires ;

- préserver l’autonomie politique et idéologique du Parti face aux pressions sociales ;
- valoriser l’engagement militant par une gestion équitable et transparente des opportunités.

Le Parti s’engage à :

- mettre en place des mécanismes structurés de solidarité interne, notamment à travers un Fonds de solidarité social et sanitaire et/ou une Fondation du Parti ;
- organiser, en tant que de besoin, des cadres de concertation et de réflexion sur les questions sociales internes à travers un Forum social du PCT ;
- mobiliser des ressources financières dédiées à la politique sociale interne, dans le respect des principes de transparence et de responsabilité ;
- se doter d’une base de données nationale des militants recensant qualifications, diplômes, compétences et expériences professionnelles ;
- structurer une politique de promotion et de placement des cadres fondée sur la compétence, le mérite et l’engagement politique ;
- lutter fermement contre toute pratique de favoritisme au profit d’opposants internes ou externes au Parti dans l’attribution des responsabilités.

2. Volet culturel

La culture nationale, consacrée par la Constitution de la République du Congo, constitue l'âme du peuple congolais, le socle de son identité, de sa cohésion et de son unité. Elle est à la fois mémoire collective, force de résistance, levier de souveraineté et moteur de développement humain et économique.

Fidèle à sa doctrine sociale-démocrate et à son engagement historique, le Parti Congolais du Travail place la culture au cœur de son projet politique. Il considère que le développement durable du Congo ne saurait être uniquement économique : il est aussi culturel, symbolique et identitaire. La culture est un bien commun, un droit fondamental et un facteur stratégique de progrès.

Le V^{e} Congrès Ordinaire du Parti a posé les bases d'une politique culturelle nationale inclusive et ambitieuse. Depuis lors, des avancées notables ont été enregistrées. Toutefois, à l'aune des transformations sociales, numériques et géopolitiques, le PCT estime nécessaire d'approfondir, de moderniser et de structurer davantage l'action culturelle nationale, afin de répondre aux défis du présent et de préparer l'avenir. C'est ainsi que lors du VI^{e} congrès ordinaire, le PCT a adopté le rapport sur les politiques sociales et culturelles qui constituent l'ossature du parti en matière de politique culturelle.

2.1. Objectifs

Le parti se fixe pour objectifs de sa nouvelle politique culturelle de :

1. Faire de la culture un pilier de la souveraineté nationale et de l'unité du peuple congolais
2. Garantir l'accès équitable de tous les citoyens à la culture, sur l'ensemble du territoire
3. Préserver, moderniser et transmettre le patrimoine culturel, naturel et historique
4. Stimuler la création artistique et professionnaliser les industries culturelles et créatives
5. Intégrer pleinement la culture dans l'éducation, la recherche et le développement local
6. Positionner la culture comme levier économique, diplomatique et d'influence internationale

2.2. Stratégie

a. Gouvernance de la culture

bâtir un système de gouvernance culturelle cohérent, efficace et durable.

Le PCT milite pour :

- la création d'infrastructures culturelles modernes (palais de la culture, musées, bibliothèques) ;
- la mise en place de mécanismes de planification, de coordination et d'évaluation ;
- la formation de spécialistes des métiers culturels ;

- la lutte contre les dérives obscurantistes par l'éducation et la culture scientifique ;
- l'articulation de la politique culturelle avec les autres politiques publiques.

b. Culture, éducation et sport

renforcer l'identité nationale et la citoyenneté dès le plus jeune âge.

Le PCT soutien :

- l'intégration des langues nationales, de l'histoire et des arts dans les curricula ;
- la généralisation de l'éducation artistique et culturelle ;
- la formation interculturelle des enseignants ;
- la valorisation des savoirs traditionnels ;
- la promotion du sport comme facteur d'unité et de discipline sociale.

c. Culture et recherche scientifique

Faire dialoguer savoirs endogènes, science moderne et innovation.

Le PCT milite pour :

- l'institutionnalisation de la recherche sur les connaissances traditionnelles ;
- la création de laboratoires pluridisciplinaires ;
- la valorisation scientifique des langues nationales ;
- la numérisation et sauvegarde du patrimoine ;

- la soutien aux startups culturelles et scientifiques.

d. Appui public à la création artistique

restaurer le rôle de l'État comme garant de la vitalité culturelle.

Le PCT milite pour :

- les subventions ciblées aux artistes et structures culturelles ;
- le développement du livre, de l'audiovisuel et des arts vivants ;
- la professionnalisation des acteurs culturels ;
- la création d'une agence nationale de la culture ;
- la promotion du label « Made in Congo ».

e. Valorisation du patrimoine naturel et historique

Protéger et transformer le patrimoine en levier de développement.

Le PCT encourage :

- l'inventaire, restauration et sécurisation des sites ;
- l'intégration du patrimoine dans le tourisme durable ;
- l'implication des collectivités et des communautés locales ;
- l'éducation patrimoniale et diffusion médiatique.

f. Promotion de la diversité culturelle

Préserver la pluralité culturelle comme richesse nationale.

Le PCT soutien :

- la promotion des langues et cultures locales ;
- l'organisation de festivals interculturels ;
- la dynamisation du FESPAM ;
- l'intégration de la diversité dans les politiques publiques.

g. Culture et transition numérique

Adapter la culture congolaise aux mutations technologiques.

Le PCT encourage :

- la numérisation des musées, archives et bibliothèques ;
- la création des plateformes digitales de diffusion culturelle ;
- la formation aux métiers culturels numériques ;
- l'accès élargi à la culture via les médias modernes.

h. Culture et développement local

Faire de la culture un moteur de développement territorial.

Le PCT soutient :

- la décentralisation des politiques culturelles ;
- les initiatives communautaires ;
- la création d'emplois culturels locaux ;
- la valorisation économique de l'artisanat et du tourisme culturel.

i. Culture et coopération internationale

Affirmer la présence culturelle du Congo dans le monde.

Le PCT milite pour :

- la diplomatie culturelle active ;
- les échanges équilibrés et partenariats gagnant-gagnant ;
- la mobilité et le soutien aux artistes à l'international ;
- le rayonnement du patrimoine congolais.

2.3. Politique culturelle interne du Parti Congolais du Travail

Le PCT considère la culture interne du Parti comme un levier stratégique de cohésion, de formation et de discipline militante. Elle vise à :

- renforcer la conscience idéologique ;
- transmettre les valeurs fondatrices ;
- protéger les militants des influences contraires à la doctrine du Parti ;
- valoriser les talents culturels internes ;
- structurer la formation politique et culturelle.

Le Parti s'engage à :

- mettre en place des mécanismes permanents de formation et d'animation culturelle ;
- constituer une base de données des compétences culturelles des militants ;
- promouvoir la méritocratie et la compétence ;
- mobiliser des ressources dédiées à cette politique interne.

IV. AU PLAN DE LA POLITIQUE DE COMMUNICATION

Le PCT aborde une nouvelle phase de son développement dans un contexte marqué par la révolution numérique et l'essor de l'intelligence artificielle, la communication est devenue un levier stratégique de l'action politique. Elle influence l'opinion, la mobilisation citoyenne et le lien entre le Parti et le peuple.

Le PCT considère la communication comme un instrument de :

- démocratie et pédagogie politique ;
- cohésion nationale et mobilisation populaire ;
- protection contre la désinformation et les influences contraires à la doctrine du Parti.

Cette politique se structure autour de trois points : objectifs, stratégies et moyens de mise en œuvre.

Au niveau du Parti

1. Objectifs

La politique de communication du PCT vise à :

- renforcer l'ancrage populaire et la crédibilité du Parti ;
- assurer la cohésion et la discipline militante ;
- valoriser l'action politique, sociale, économique et culturelle ;
- promouvoir le dialogue citoyen et la participation démocratique ;
- lutter contre la désinformation et les manipulations ;
- renforcer le rayonnement national et international du Parti.

2. Stratégie

a. Communication politique moderne et cohérente

Le PCT s'engage à :

- affirmer clairement son identité politique et ses orientations ;
- maintenir une ligne éditoriale unifiée ;
- articuler communication institutionnelle, politique et militante.

b. Communication interne au service de la cohésion

Le Parti veille à :

- assurer la circulation fluide de l'information entre dirigeants et militants ;
- former continuellement cadres et militants à la politique et aux valeurs du Parti ;
- valoriser la mémoire historique et doctrinale du PCT ;
- renforcer le dialogue interne dans un esprit de loyauté et de responsabilité.

c. Communication externe orientée vers les citoyens

Le PCT œuvre à :

- expliquer ses politiques et orientations stratégiques ;
- rester proche des préoccupations des citoyens ;
- valoriser ses actions dans tous les domaines ;
- favoriser un débat public apaisé, interactif et constructif.

d. Intégration du numérique et des technologies modernes

Le Parti développe :

- les infrastructures numériques et plateformes de diffusion ;
- la formation aux métiers numériques et multimédia ;
- l'accès à l'information pour tous, en respectant l'éthique et la sécurité.

e. Lutte contre la désinformation et communication responsable

Le PCT s'engage à :

- promouvoir la vérité et la responsabilité politique ;
- renforcer la veille et l'analyse de l'information ;
- mettre en place des réponses institutionnelles proportionnées.

f. Communication de crise

Le Parti agit pour :

- anticiper les situations critiques ;
- agir
- communiquer de manière transparente et respectueuse ;
- préserver la confiance et apaiser les tensions.

g. Rayonnement national et international

Le PCT travaille à :

- consolider l'unité et la cohésion sociale ;
- valoriser la vision du Parti et l'image du Congo à l'international ;
- promouvoir l'intégration africaine et la coopération internationale.

Au niveau de l'État

- renforcer la structure de la presse de l'État par la création de sociétés publiques autonomes, conformément à la loi : sociétés

nationales et régionales de programmes radio ; sociétés nationales et départementales de programme télévision ; sociétés nationales de diffusion ; sociétés nationales de conservation des programmes et productions audiovisuelles ;

- soutenir le bon fonctionnement du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication, organe de régulation et de contrôle des médias ;
- optimiser l'utilisation des TIC pour moderniser les services de communication de l'Etat ;
- doter le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication de moyens juridiques, financiers, techniques et matériels adéquats pour lui permettre de remplir convenablement ses missions régaliennes ;
- Renforcer, développer et assurer l'autonomie de gestion de l'Agence Congolaise d'information (ACI) ;
- favoriser la création des radios communautaires comme relai de la radio nationale dans la diffusion des messages ci- blés en langues vernaculaires et nationales au profit des populations de l'intérieur, dont l'accès aux outils des TIC n'est pas aisé ;
- renforcer l'autonomisation et les capacités managériales des médias traditionnels (télé, radio, presse écrite, agence).

V. AU PLAN DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Parti Congolais du Travail (PCT) place la protection de l'environnement et le développement durable au cœur de son projet de société. Dépositaire du deuxième massif forestier tropical de la planète, le Congo assume une responsabilité historique à l'égard des générations actuelles et futures. Notre ambition est de faire du Congo un acteur majeur de l'économie verte et bleue, en transformant la préservation de notre patrimoine naturel en levier de croissance inclusive, de souveraineté économique et de justice sociale. A l'horizon 2030, le PCT se fixe un objectif principal de porter la contribution de l'économie verte et bleue à 15 % du Produit Intérieur Brut.

1. Volet environnement

La dégradation accélérée des écosystèmes, principalement liée aux activités humaines, constitue une menace majeure pour la santé des populations, la qualité du cadre de vie et les perspectives de développement économique et social de la République du Congo.

Conscient de ces enjeux, la communauté internationale a adopté plusieurs instruments juridiques majeurs, notamment les conventions relatives au climat, à la biodiversité, à la lutte contre la désertification, aux produits chimiques dangereux, ainsi que l'Accord

de Paris sur le climat. En cohérence avec ces engagements, la République du Congo a consacré, à travers les articles 41, 42 et 43 de sa Constitution du 25 octobre 2015, le principe de la gestion durable de l'environnement.

Sous l'impulsion du Président de la République, Denis SASSOU NGUESSO, le Congo s'est doté d'une Stratégie nationale et d'un Plan d'action pour la biodiversité 2025-2030, visant notamment le renforcement et l'extension des aires protégées. Cette orientation est consolidée par la loi n°33-2023 du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement, ainsi que par plusieurs politiques sectorielles.

Le Parti Congolais du Travail (PCT), considérant la protection de l'environnement comme un levier stratégique de développement économique, de justice sociale et de souveraineté nationale, adhère pleinement à cette vision et s'engage à l'accompagner par une action politique cohérente et structurée.

1.1. Objectifs :

- Préserver les forêts et la biodiversité ;
- Assurer une gestion durable des ressources naturelles ;
- Lutter contre les changements climatiques ;
- Développer l'éducation, la formation et la sensibilisation environnementales ;

- Promouvoir la transition énergétique vers les énergies renouvelables ;
- Renforcer le cadre juridique et institutionnel ;
- Accroître l'efficacité des projets grâce aux partenariats.

1.2. Stratégies

Dans cette perspective, le PCT retient les orientations stratégiques ci-après :

a. Éducation et sensibilisation des citoyens

Le PCT s'engage à promouvoir l'éducation environnementale à tous les niveaux de la société, en renforçant l'intégration des thématiques environnementales dans les programmes éducatifs et en améliorant la qualité de la formation dans les domaines de l'agroforesterie et de l'environnement.

b. Protection de la biodiversité et des écosystèmes

Le PCT œuvre pour la protection, la restauration et la valorisation de la biodiversité, notamment par la gestion durable des aires protégées, la préservation des tourbières du Bassin du Congo, la création de corridors écologiques et la lutte contre le trafic illicite de la faune et de la flore. Il veillera également à la stricte application des textes relatifs aux études d'impact environnemental, à l'utilisation des pesticides et engrais chimiques, à la lutte contre les déchets plastiques et aux espèces aquatiques envahissantes.

c. Promotion d'une économie durable

Le PCT soutient le développement des économies verte et bleue, la transition vers une économie circulaire, l'accompagnement de la transformation économique du pays et la promotion des énergies renouvelables comme moteurs de croissance durable et inclusive.

d. Urbanisation et mobilité durables

Le PCT préconise l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national de verdissement des villes, la cartographie et la surveillance des zones non constructibles, ainsi que le développement de modes de transport durables, notamment les pistes cyclables en milieu urbain.

e. Gouvernance et diplomatie environnementales

Le PCT entend renforcer la gouvernance environnementale locale par le transfert de compétences aux collectivités locales et poursuivre une diplomatie environnementale active afin de consolider le leadership du Congo sur les questions climatiques et écologiques.

f. Protection des communautés rurales

Le PCT défend la mise en place de mécanismes efficaces de dédommagement des paysans victimes des dégâts causés par la faune, en particulier les éléphants, ainsi que l'installation de dispositifs de protection des cultures.

1.3. Priorités politiques à mettre en œuvre

Afin de produire des résultats rapides et visibles, le PCT structure son action autour de cinq axes prioritaires :

- **Pour la protection de l'environnement**

Le PCT s'engage à mettre en œuvre un programme national « Ville propre » axé sur la valorisation des déchets, le développement de la production d'électricité à partir des déchets, la promotion de l'agroforesterie communautaire et l'instauration de contrats verts dans les industries extractives. Il soutiendra la création d'un système national d'alerte environnementale, la mise en place d'un numéro vert d'urgence, la promotion des foyers améliorés, le développement du biogaz et de l'énergie solaire pour l'éclairage public. L'éducation environnementale, la sensibilisation citoyenne, l'écotourisme et l'implication des peuples autochtones, des communautés locales et de la société civile constitueront des piliers de cette action.

- **Pour la lutte contre les changements climatiques**

Le PCT veillera à l'application effective de la loi mettant fin au torchage du gaz et à la valorisation du gaz naturel. Il encouragera le développement des micro-réseaux solaires pour l'électrification rurale, la protection des tourbières, des forêts et des mangroves, ainsi que la promotion d'une agriculture climato-intelligente. Le renforcement des systèmes d'alerte précoce, la protection des infrastructures côtières et hydriques, l'intégration du risque climatique dans la planification du développement et le soutien aux

mécanismes d'assurance climatique feront partie intégrante de cette politique.

- **Promotion du bien-être et de la santé des populations**

Convaincu que la santé publique dépend étroitement de la qualité de l'environnement, le PCT accordera une attention particulière à la surveillance de la qualité de l'air, de l'eau et des sols, ainsi qu'à la lutte contre les nuisances sonores, notamment dans les zones industrielles et urbaines.
Il renforcera les politiques d'assainissement à travers l'amélioration du traitement des eaux usées, l'utilisation de technologies de décontamination biologique et la sensibilisation à la gestion responsable des déchets.

- **Promotion des énergies renouvelables**

Afin de progresser vers un bilan énergétique plus durable, le PCT adoptera une double stratégie :

- en milieu urbain, par l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics et privés, appuyée par des micro-réseaux intelligents ;
- en milieu rural, par le déploiement de systèmes solaires décentralisés et de minicentrales solaires équipées de dispositifs de stockage d'énergie, afin de réduire la dépendance aux combustibles fossiles.

- **Identification des défis du développement durable**

Le PCT reconnaît que, malgré les avancées enregistrées, plusieurs défis majeurs demeurent :

- la diversification économique, face à la forte dépendance au secteur pétrolier ;
- la gestion durable des ressources naturelles, menacées par la déforestation et la pollution ;
- la lutte contre la pauvreté, particulièrement en milieu rural ;
- le renforcement de la gouvernance, par la lutte contre la corruption et la promotion de l'éthique publique ;
- la vulnérabilité du pays aux effets du changement climatique ;
- la nécessité d'une meilleure négociation et d'un meilleur suivi des contrats liés à l'exploitation des ressources naturelles.

Face à ces défis, le PCT s'engage à accompagner l'action gouvernementale par une vigilance politique constante, afin de garantir un développement durable, équitable et respectueux de l'environnement.

2.Volet développement durable

La République du Congo, riche d'un patrimoine naturel exceptionnel, fait face à des défis structurels majeurs, notamment la persistance de la pauvreté, la dépendance économique aux hydrocarbures, la dégradation de l'environnement, la vulnérabilité accrue aux effets du

changement climatique et la pression croissante sur les ressources naturelles.

Face à ces enjeux, le PCT place le développement durable au cœur de son projet politique. Celui-ci repose sur quatre piliers fondamentaux : la préservation des écosystèmes, la transition vers une économie verte et résiliente, la réduction des inégalités sociales et le renforcement d'une gouvernance transparente, inclusive et participative.

En cohérence avec le Plan National de Développement (PND) 2022-2026, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les engagements internationaux du Congo, le PCT entend transformer ces défis en opportunités à travers la diversification économique, l'adaptation aux changements climatiques, l'équité environnementale et la modernisation de la gouvernance publique.

Pour le PCT, le développement durable constitue à la fois un instrument de transformation politique, économique et sociale, un levier de souveraineté nationale et un pilier essentiel de la diplomatie environnementale du Congo. Le Parti appelle à une mobilisation collective de l'ensemble des forces vives de la Nation afin de faire du Congo un modèle africain en matière de développement durable, fondé sur la mise en œuvre effective des ODD.

2.1. Objectifs

- Assurer une croissance économique durable, diversifiée et génératrice d'emplois.
- Réduire la pauvreté et les inégalités sociales, régionales et générationnelles.
- Renforcer la sécurité alimentaire et l'accès aux services essentiels pour tous (éducation, santé, énergie, eau).
- Promouvoir une gestion responsable et durable des ressources naturelles et économiques.
- Encourager l'innovation, l'économie circulaire, la transition énergétique et la finance verte.
- Consolider la gouvernance transparente, participative et responsable.
- Intégrer la responsabilité intergénérationnelle dans toutes les politiques publiques.

2.2. Stratégie

Pour atteindre ces objectifs, le PCT adopte une stratégie articulée autour de :

a. Mesures d'adaptation aux changements climatiques

La protection des populations et le renforcement de la résilience des communautés face aux phénomènes climatiques extrêmes constituent une priorité stratégique pour le PCT.

- **Prévention des inondations**

Le PCT soutient la mise en place d'un système national d'alerte précoce reposant sur des modèles hydrologiques et des données

satellitaires en temps réel. La construction de digues de protection et d'infrastructures de drainage résilientes intégrera des matériaux locaux et des techniques d'ingénierie écologique afin de limiter les impacts environnementaux.

- **Souveraineté agricole et alimentaire**

Le PCT encouragera l'adoption de techniques d'irrigation économes en eau, notamment le goutte-à-goutte alimenté par des pompes solaires dans les zones agricoles de la Bouenza et des Plateaux. La promotion de cultures résilientes au climat, telles que le manioc et les variétés améliorées de maïs, permettra de renforcer la stabilité des productions agricoles face aux stress hydriques.

- **Gestion des catastrophes naturelles**

Le PCT appuiera la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des risques, incluant la prévention des feux de brousse par des systèmes de surveillance modernes et la lutte contre l'érosion des sols à travers des techniques de reboisement ciblé et l'utilisation de matériaux biodégradables.

b. Mesures d'atténuation des effets des changements climatiques

Pays forestier doté d'un fort potentiel de séquestration du carbone, notamment grâce à ses tourbières, le Congo joue un rôle stratégique dans la lutte contre le réchauffement climatique.

- **Développement de transports durables**

Le PCT soutiendra le développement de transports publics propres à Brazzaville et Pointe-Noire, notamment à travers l'introduction de bus électriques et l'aménagement de pistes cyclables, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution urbaine.

- **Promotion des énergies propres**

Le PCT encouragera l'utilisation des énergies renouvelables dans les secteurs industriels, notamment par l'installation de systèmes photovoltaïques et le recours à la cogénération à partir de la biomasse, conciliant ainsi performance économique et protection de l'environnement.

c. Promotion d'un développement urbain durable

Face à l'urbanisation croissante, le PCT défend une planification urbaine intégrée et durable.

- **Planification urbaine verte**

Le PCT préconise l'instauration de seuils minimaux d'espaces verts par habitant dans les documents d'urbanisme, afin de préserver la qualité de l'air et le bien-être des populations.

- **Infrastructures vertes**

Le développement de parcs et jardins publics, combiné au renforcement des systèmes de gestion des déchets solides et à leur valorisation énergétique, constituera un axe majeur de l'action urbaine.

- **Résilience urbaine**

Le PCT encouragera :

- ✓ la construction de bâtiments économes en énergie, fondés sur des principes bioclimatiques ;
- ✓ la réhabilitation et la rénovation des quartiers précaires ;
- ✓ la construction des logements sociaux ;
- ✓ le déploiement de réseaux de transport collectif performants.

d. Promotion d'une économie verte, bleue, solidaire et circulaire

Le PCT considère que la gestion durable des ressources naturelles peut devenir un puissant moteur de prospérité et de création d'emplois.

- **Développement du recyclage**

Le PCT soutiendra la mise en place de filières industrielles de recyclage des déchets à Brazzaville et Pointe-Noire, appuyées par des partenariats public-privé et un système de consigne favorisant le tri sélectif.

- **Valorisation des déchets**

La transformation des déchets organiques en biogaz et en compost agricole sera encouragée à travers l'installation de digesteurs anaérobies, contribuant à la production d'énergie et à l'amélioration de la fertilité des sols.

- **Promotion de l'économie bleue**

Le PCT appuiera le développement durable des ressources marines et fluviales par la promotion d'une pêche responsable, d'une aquaculture durable et de l'écotourisme, dans le respect des écosystèmes aquatiques.

e. Positionnement du Congo sur le marché international du carbone

Conformément à l'Article 6 de l'Accord de Paris, le PCT soutient l'engagement du Congo sur le marché international du carbone, afin de valoriser ses efforts de conservation forestière et de restauration écologique.

À cet effet, le PCT préconise :

- la création d'une Agence Nationale du Carbone chargée de la certification des projets et de la transparence des transactions ;
- la diversification des projets générateurs de crédits carbone, notamment dans l'agroforesterie, les énergies renouvelables et la valorisation des déchets ;
- la mise en place de mécanismes équitables de partage des bénéfices avec les communautés locales et les peuples autochtones, en tant que gardiens des écosystèmes.

f. Financement du développement durable

Le PCT soutient la diversification des sources de financement, notamment à travers les mécanismes de finance climatique, les partenariats public-privé et les investissements verts, afin de renforcer le positionnement du Congo comme acteur majeur de la transition écologique.

VI. AU PLAN DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ

La consolidation de l'État de droit, la stabilité politique et la mise en œuvre des idéaux socio-démocratiques portés par le PCT reposent sur l'existence d'une force publique républicaine, professionnelle, disciplinée et respectueuse des droits humains.

Dans un contexte marqué par l'évolution des menaces sécuritaires, le PCT considère la défense et la sécurité comme des piliers essentiels de la souveraineté nationale, de la cohésion sociale et du développement durable.

1. Objectifs :

- Assurer la défense de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale.
- Garantir la sécurité des citoyens, des institutions et des infrastructures stratégiques.
- Prévenir et neutraliser les menaces internes et externes, y compris le terrorisme, le crime organisé et la cybercriminalité.
- Renforcer la professionnalisation, la discipline et l'éthique des Forces Armées, de la Police et de la Gendarmerie.
- Consolider la coopération régionale et internationale en matière de paix, de sécurité et de défense.
- Développer une approche intégrée qui combine sécurité humaine, défense nationale et résilience face aux crises.

2. Stratégie

2.1. Au niveau de la défense nationale

Le PCT s'engage à renforcer une Armée nationale républicaine, fidèle à la Constitution et pleinement investie dans ses missions régaliennes, notamment :

- la défense de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale ;
- la protection de la Constitution, des institutions de la République et de l'ordre constitutionnel ;
- la sécurité des populations et la protection des biens stratégiques ;
- la contribution à la stabilité nationale et sous-régionale ;
- la participation aux opérations de maintien de la paix dans le cadre des coopérations bilatérales, régionales et multilatérales ;
- l'appui au développement national, à travers l'implication des Forces Armées Congolaises (FAC) dans la réalisation d'infrastructures économiques et sociales, notamment dans les zones enclavées.

À cet effet, le PCT soutiendra l'allocation d'un budget de défense conséquent, permettant la modernisation des équipements, le renforcement des capacités opérationnelles, la professionnalisation des effectifs et la consolidation d'infrastructures militaires viables.

2.2. Au niveau de la sécurité nationale

Le PCT, parti social-démocrate, œuvre pour la construction d'une Police et d'une Gendarmerie républicaines, proches des citoyens, respectueuses des libertés publiques et capables de répondre efficacement aux défis sécuritaires contemporains.

Missions prioritaires des forces de sécurité intérieure :

- protection des personnes, des biens et des services publics ;
- lutte contre le grand banditisme et la criminalité organisée ;
- prévention et éradication de la délinquance juvénile, notamment le phénomène dit des « bébés noirs ou kuluna» ;
- lutte contre l'exploitation et l'esclavage sexuel ;
- lutte contre l'exploitation des enfants ;
- lutte contre la délinquance financière, économique et les réseaux criminels, avec le renforcement des sections économiques et financières de la Police judiciaire ;
- lutte contre le trafic et la consommation des stupéfiants et des alcools frelatés ;
- sécurisation des frontières terrestres, maritimes et fluviales ;
- lutte contre l'immigration clandestine et les trafics transfrontaliers ;
- lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation ;
- renforcement de la lutte contre la cybercriminalité et les nouvelles formes de criminalité numérique ;

- intensification des liens pour les actions avec la Douane et les services des Eaux et Forêts pour lutter contre les trafics illicites et protéger l'écosystème national.

3. Orientations stratégiques en matière de défense et de sécurité

3.1. Au plan national

Le PCT encourage les pouvoirs publics à :

- protéger durablement le pays contre toute menace susceptible de porter atteinte à la vie de la Nation ;
- renforcer les fonctions stratégiques de défense : renseignement, dissuasion, anticipation, prévention, protection et action ;
- défendre les intérêts vitaux et stratégiques du Congo ;
- disposer de forces modulaires, polyvalentes et interopérables, capables de répondre aux menaces asymétriques ;
- renforcer la formation, la technicité et la professionnalisation des forces de défense et de sécurité ;
- améliorer la gouvernance du secteur défense et sécurité, dans un esprit de transparence et de redevabilité ;
- améliorer la condition sociale, morale et matérielle du militaire, du gendarme et du policier ;

- favoriser le rajeunissement des effectifs et renforcer l'attractivité des métiers de la défense et de la sécurité ;
- poursuivre la modernisation des équipements et garantir une autonomie stratégique progressive ;
- adapter le budget de la défense et de la sécurité aux ambitions nationales ;
- restaurer et renforcer le lien Armée-Nation et Peuple, fondé sur la confiance, l'éthique et le patriotisme ;
- développer les infrastructures et centres de formation spécialisés ;
- accroître les effectifs et renforcer la formation continue des Forces Armées Congolaises, de la Police et de la Gendarmerie ;
- renforcer le rôle du Parlement dans le débat démocratique sur les questions de défense et de sécurité ;
- poursuivre la mise en œuvre d'une politique intégrée, proactive et coordonnée de prévention et de lutte contre les poches d'insécurité urbaine, avec une attention particulière portée au phénomène des « *bébés noirs et kulunas* » et à ses conséquences sociales.

3.2. Au plan sous-régional et international

Le PCT entend :

- contribuer activement à la stabilité régionale et continentale par le renforcement des mécanismes de sécurité collective ;
- soutenir l'architecture africaine de paix et de sécurité de l'Union africaine ;
- promouvoir les valeurs universelles de paix, de sécurité et de coopération internationale ;
- renforcer les capacités nationales pour l'application des traités internationaux relatifs au désarmement, à la non-prolifération et à la lutte contre le terrorisme ;
- prévoir des contributions financières adaptées à la sécurité collective régionale et continentale ;
- renforcer la préparation des Forces Armées Congolaises, de la Police et de la Gendarmerie face aux menaces émergentes, notamment le terrorisme et la cybercriminalité.

VII. AU PLAN DE LA PROMOTION DE LA FEMME

La promotion de la femme constitue une politique transversale du Parti Congolais du Travail. Bien que la question de la femme soit abordée dans d'autres parties du programme (développement économique, éducation, sécurité, santé), il est essentiel de consacrer un point spécifique afin de garantir son plein épanouissement social, économique et politique, conformément aux engagements du Congo envers les Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 5 sur l'égalité de genre.

Faire de la République du Congo un pays où les femmes bénéficient d'une pleine participation à la vie publique et politique, d'un accès équitable à l'éducation et à l'emploi, et de conditions favorables à leur autonomisation économique et sociale, tout en renforçant leur rôle dans la cohésion nationale et le développement durable.

1. Objectifs

Le PCT se fixe les objectifs suivants :

- Accroître la représentation des femmes dans les instances dirigeantes de l'État et dans tous les organes décisionnels ;
- Encourager la parité homme-femme aux fonctions politiques, électives et administratives ;

- Promouvoir l'autonomisation économique des femmes par l'entrepreneuriat, l'accès aux financements et le renforcement des compétences professionnelles ;
- Améliorer les conditions de vie des femmes, en zones urbaines comme rurales, en matière de santé, d'accès à l'eau, à l'assainissement et à la sécurité alimentaire ;
- Renforcer l'éducation et la formation professionnelle des femmes pour leur permettre de s'approprier les outils nécessaires à une insertion sociale et économique durable.
- Garantir l'égalité de droits et de devoirs entre femmes et hommes dans tous les domaines de la société.
- Lutter contre les violences et pratiques discriminatoires, notamment l'esclavage sexuel, et renforcer la sécurité et la protection des femmes dans tous les espaces publics et privés ;
- Identifier et accompagner les femmes à fort potentiel ;
- Créer un cadre juridique et social solide.

2. stratégies

Pour atteindre ces objectifs, le PCT mettra en œuvre une stratégies concrète et structurée :

a. Formation et leadership

- Créer et renforcer des programmes de formation pour les femmes leaders dans tous les secteurs (politique, économique, social) ;

- Renforcer les capacités en leadership électoral et politique des femmes ;
- Assurer un encadrement et un mentorat permettant aux femmes de participer efficacement à la gestion des affaires publiques.

b. Autonomisation économique

- Soutenir l'entrepreneuriat féminin par des dispositifs d'accompagnement technique, financier et marketing ;
- Promouvoir les filières économiques inclusives et durables où les femmes sont parties prenantes ;
- Encourager des partenariats public-privé pour générer des emplois pour les femmes ;
- Mettre en place des groupements des groupements d'intérim (formalisation des métiers de surfaces, promotion des auxiliaires de vies, etc).

c. Santé et bien-être

- Renforcer l'éducation pour la santé, en particulier la santé maternelle et reproductive, afin de réduire la morbi-mortalité maternelle ;
- Assurer la sécurité de l'emploi et l'accès aux services sociaux pour toutes les femmes ;
- Sensibiliser les femmes sur les maladies spécifiques au genre féminin.

d. Sensibilisation et culture de l'égalité

- Mener des campagnes nationales de sensibilisation pour changer les mentalités et lutter contre les pratiques discriminatoires et les violences faites aux femmes.
- Intégrer la promotion de la femme dans tous les programmes nationaux et locaux de développement, en cohérence avec la transversalité du thème.

e. Suivi et évaluation

- Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation avec des indicateurs précis sur la participation des femmes, leur accès à l'éducation, à l'emploi et aux responsabilités politiques.
- Publier régulièrement des rapports de progrès pour garantir la transparence et la redevabilité.

3. Priorités opérationnelles

- Développer des centres de formation adaptés dans chaque département pour accroître les compétences techniques et professionnelles des femmes.
- Soutenir des projets générateurs de revenus pour renforcer l'autonomie économique.
- Assurer la participation active des femmes dans les instances locales et nationales de prise de décision.
- Lutter contre les violences faites aux femmes, en particulier dans les zones vulnérables, en coordination avec les forces de sécurité et les services sociaux.

VIII. AU PLAN DE L'ENCADREMENT DE LA JEUNESSE

La jeunesse congolaise représente plus de 65 % de la population nationale et constitue la principale richesse et le principal enjeu pour l'avenir du Congo. Confrontée à des défis économiques, sociaux et culturels, elle demeure au cœur de la dynamique de développement national.

Le PCT considère l'encadrement, la formation et l'épanouissement de cette jeunesse comme une priorité stratégique. Il entend mettre en œuvre une politique nationale transversale, en cohérence avec les autres axes du programme (éducation, emploi, santé, culture, entrepreneuriat, transition numérique et économie verte), afin de préparer des générations compétentes, responsables et pleinement engagées dans la construction d'un Congo moderne, prospère et inclusif.

Conscient que le futur du pays dépend directement de la capacité des jeunes à se former, s'insérer professionnellement et s'épanouir, le PCT s'engage à créer les conditions nécessaires pour que chaque jeune puisse contribuer efficacement au développement économique, social et culturel du Congo.

1. Objectifs

Cette politique se décline autour de trois objectifs :

a. Formation et éducation des jeunes

Le PCT s'engage à :

- Développer l’accès à une formation qualifiante et à l’apprentissage des métiers ;
- Créer et renforcer des centres de formation dans tous les départements pour préparer les jeunes à l’insertion professionnelle et à l’entrepreneuriat ;
- Promouvoir l’éducation à la santé, y compris la santé reproductive, et à la citoyenneté ;
- Promouvoir et élargir l’offre pédagogique et universitaire.

b. Insertion professionnelle et entrepreneuriat juvénile

Le PCT vise à :

- Accompagner les jeunes dans l’entrepreneuriat et les projets innovants, notamment dans le numérique et l’économie verte ;
- Promouvoir l’emploi et l’insertion socio-économique, en mobilisant l’État, les collectivités locales, le secteur privé et les partenaires au développement ;
- Développer des mécanismes d’appui aux jeunes évoluant dans le secteur informel, afin de stimuler créativité et innovation.

c. Épanouissement culturel, sportif et civique, protection et sécurité

Le PCT entend :

- Promouvoir les activités culturelles, sportives et socio-éducatives ;
- Sensibiliser les jeunes à la culture de la paix, à la démocratie et au vivre-ensemble ;

- Renforcer les mécanismes de prévention de la délinquance juvénile et de protection des adolescents ;
- Encourager la participation des collectivités locales et de la société civile dans la résolution des problèmes spécifiques à la jeunesse ;
- Créer des centres socioéducatifs en vue du développement socioculturel des jeunes et des femmes.

2. Stratégie

La stratégie du PCT pour l'encadrement de la jeunesse s'articule autour des trois priorités :

a. Formation et éducation

- Développer un réseau national de centres de formation professionnelle et d'apprentissage ;
- Intégrer les thématiques de santé, citoyenneté et compétences numériques dans les programmes éducatifs ;
- Promouvoir l'éducation civique et la formation aux valeurs républicaines.

b. Insertion professionnelle et entrepreneuriat

- Créer des programmes de soutien aux start-ups et projets innovants portés par les jeunes ;
- Mettre en place des dispositifs de financement et d'accompagnement pour l'entrepreneuriat juvénile ;
- Mettre en œuvre effective de la loi n°10-2000 du 31 juillet 2000 portant création d'un fonds d'appui à la jeunesse ;
- Initier un schémas de financement de la stratégie nationale de la jeunesse, impliquant une mobilisation accrue des ressources de

la part de l'Etat, des collectivités décentralisées, des partenaires au développement et du secteur privé ;

- Faciliter l'accès à l'emploi en mobilisant les partenariats public-privé et les collectivités locales.

c. Épanouissement, protection et sécurité

- Développer les infrastructures sportives et culturelles dans tous les départements ;
- Lancer des campagnes de sensibilisation sur la paix, la citoyenneté et la cohésion sociale ;
- Renforcer la prévention de la délinquance juvénile et la protection des jeunes à risque ;
- Créer des structures de suivi et de coordination des initiatives jeunesse, incluant un comité interministériel sous la présidence du Premier Ministre ;
- Allouer des moyens conséquents aux structures intervenant auprès des jeunes pour renforcer leurs capacités organisationnelles, logistiques et humaines.

IX. AU PLAN DE LA BONNE GOUVERNANCE

La bonne gouvernance est la pierre angulaire du développement durable et de la stabilité nationale. Elle englobe l'ensemble des mesures, règles, organes de décision et mécanismes de contrôle qui permettent à l'État, aux institutions et aux organisations publiques ou privées de fonctionner efficacement, en toute transparence et responsabilité.

Pour le Parti Congolais du Travail, la bonne gouvernance n'est pas un principe théorique mais un engagement concret.

Elle vise à :

- assurer l'efficacité de l'action publique ;
- renforcer l'État de droit ;
- promouvoir la transparence ;
- combattre toutes les formes d'antivaleurs, telles que la corruption, la concussion, le détournement des deniers publics, l'impunité, le laxisme et l'inefficacité dans la gestion des ressources nationales.

Cette politique est transversale et cohérente avec l'ensemble du programme du PCT. Elle a pour objectif de créer un État responsable, plus proche des citoyens et résolument tourné vers le développement humain, économique et social.

1.Objectifs

Le PCT définit les objectifs suivants :

- **Renforcer l'efficacité administrative et institutionnelle**
  - Moderniser l'administration publique et rationaliser son fonctionnement ;
  - Promouvoir la culture de l'excellence, du mérite et de la responsabilité ;
  - Assurer la coordination et le suivi des politiques gouvernementales.
- **Garantir la sécurité et la justice**
  - Sécuriser les frontières et maîtriser les flux migratoires ;
  - Rapprocher la justice des citoyens et protéger les populations vulnérables ;
  - Lutter contre toutes les formes de criminalité et d'injustice ;
  - Assurer une bonne administration pénitentiaire.
- **Assurer la transparence et la bonne gestion économique et financière**
  - Appliquer l'orthodoxie financière et assurer la traçabilité des flux publics ;
  - Encourager les investissements responsables et durables ;
  - Optimiser la gestion des ressources publiques et nationales.
- **Renforcer la gouvernance foncière et l'aménagement du territoire**
  - Moderniser la politique foncière et sécuriser les sols ;

- Viabiliser les terrains et planifier rationnellement l'aménagement urbain ;
- Valoriser le patrimoine public et assurer la mobilité et le développement harmonieux sur tout le territoire national.

2. Stratégie

Pour atteindre ces objectifs, le PCT met en œuvre une stratégie articulée autour de quatre priorités :

a. Gouvernance administrative et institutionnelle

- Rationaliser le train de vie de l'État et optimiser l'organisation des cabinets ministériels ;
- Instituer les secrétariats généraux dans tous les ministères ;
- Moderniser les systèmes d'identification et de gestion administrative (CNI, passeports, permis de conduire) ;
- Renforcer le rôle de la Primature dans la coordination et le suivi-évaluation des politiques publiques.

b. Gouvernance sécuritaire et judiciaire

- Renforcer la surveillance des frontières terrestres, maritimes et aériennes ;
- Lutter contre les risques sécuritaires transfrontaliers et rapprocher la justice des citoyens ;
- Protéger les populations autochtones et les communautés vulnérables.

c. Gouvernance financière et économique

- Garantir la transparence dans l'utilisation des fonds publics ;

- Assurer la traçabilité des ressources financières nationales et internationales ;
- Améliorer le climat des affaires ;
- Moderniser la gestion économique de l'État et promouvoir des investissements durables.

d. Gouvernance foncière et aménagement du territoire

- Cartographier, sécuriser et viabiliser les terrains ;
- Renforcer les services du cadastre et sanctionner les infractions ;
- Assurer un aménagement du territoire harmonieux, avec des villes durables et une mobilité fluide des biens et des personnes.

CONCLUSION

Le programme du Parti Congolais du Travail (PCT) constitue un projet commun, cohérent et ambitieux, destiné à conduire la République du Congo vers un avenir de stabilité, de souveraineté affirmée et de prospérité partagée. Fidèle à sa doctrine politique, le PCT propose une vision équilibrée du développement, fondée sur la complémentarité entre l'efficacité économique, la justice sociale et la solidarité nationale.

Ancré dans son histoire et dans sa vocation humaniste, le PCT réaffirme son engagement indéfectible au service du peuple congolais, conformément à sa devise « Tout pour le peuple ! Rien que pour le peuple ! ». Il se réclame d'un héritage politique fondé sur la responsabilité, la discipline, l'éthique et le sens de l'intérêt général, tout en s'inscrivant dans la modernité et l'adaptation aux mutations du monde contemporain.

Au plan politique et institutionnel, le PCT œuvre pour la consolidation d'un État de droit et du pluralisme politique. Il promeut une gouvernance apaisée, fondée sur le dialogue permanent, le respect des institutions républicaines et une diplomatie indépendante, ouverte à l'intégration régionale et à la coopération internationale.

Au plan du développement économique, le PCT fait le choix d'un modèle de développement fondé sur la diversification de l'économie, la valorisation des ressources naturelles et la transformation locale des matières premières. L'État y joue un rôle central en partenariat avec un secteur privé dynamique. Cette stratégie vise une croissance inclusive, créatrice d'emplois décents, fondée sur la promotion des secteurs primaire, secondaire et tertiaire, et sur une insertion maîtrisée du Congo dans les échanges régionaux et internationaux, notamment dans le cadre de la ZLECAF.

Au plan social et culturel, le PCT place l'humain au cœur de son action politique. Il s'engage à garantir l'accès équitable et universel aux services sociaux de base, à renforcer les mécanismes de protection sociale et à lutter résolument contre toutes les formes d'exclusion et d'inégalités. La culture est affirmée comme un pilier de l'identité nationale, de la cohésion sociale et de la souveraineté culturelle, participant pleinement au développement et au rayonnement du Congo.

Au plan environnemental et du développement durable, le PCT assume la responsabilité historique du Congo, pays au patrimoine naturel exceptionnel. Il entend faire de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et

de la transition écologique des leviers de croissance, de résilience et de leadership régional et international, au service des générations présentes et futures.

En matière de défense et de sécurité, le PCT réaffirme son attachement à une force publique républicaine, professionnelle et respectueuse des droits humains, garante de l'intégrité territoriale, de la sécurité des populations et de la stabilité nationale et sous-régionale. La sécurité est conçue comme un bien public fondamental, indissociable du développement et de la cohésion sociale.

La promotion de la femme et l'encadrement de la jeunesse constituent des priorités transversales du programme. Le PCT s'engage pour l'égalité des genres, l'autonomisation économique et politique des femmes et la lutte contre toutes les formes de violences. Il place la jeunesse, majoritaire dans la population, au cœur de la transformation nationale à travers l'éducation, la formation, l'emploi, l'entrepreneuriat et l'épanouissement civique.

Pour le Parti, la bonne gouvernance est érigée en condition essentielle de la réussite du projet national. Le PCT s'engage à moderniser l'administration publique, à renforcer la transparence, à lutter sans concession contre la corruption et les antivaleurs, à

assurer une gestion rigoureuse des finances publiques et à garantir une justice accessible, indépendante et efficace.

En définitive, le programme du Parti Congolais du Travail se veut le socle d'un nouveau pacte national, fondé sur l'unité, la paix, la justice sociale, la responsabilité et la participation citoyenne. Il exprime la volonté du PCT d'exercer le pouvoir comme un instrument au service exclusif du progrès collectif et résolument tourné vers l'avenir.